

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT**N° 185**

présenté par

M. Girardin, M. Travert, M. Leclabart, Mme Vignon, M. Questel, Mme Gipson, M. Benoit,
Mme Verdier-Jouclas, M. Damaisin, Mme Hérin, M. Masségia, Mme Sylla et
Mme Vanceunebrock

ARTICLE 68

I. – À l’alinéa 24, substituer au mot :

« écocide »

les mots :

« délit environnemental ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 25 et à l’alinéa 29.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à remplacer le terme « écocide » par le terme « délit environnemental », moins lourd pour de sens.